



Réglementation des discothèques

Par Tit, le 08/04/2008 à 00:24

Bonjour, rnCela fait plusieurs fois que je vais en discothèque avec des amis et que l'un des employés nous demande de laisser notre place assise. Comme j'ai l'impression qu'il s'agit de placer en priorité les clients consommateurs d'alcool achetées en bouteilles, je me demande si ce ne serait pas une pratique abusive des discothèques. rnCela m'est arrivé 2 fois : la 1ère, nous avons négocié et nous avons pu rester assis en acceptant les autres personnes qui avaient leurs bouteilles à notre table. La 2ème fois, nous n'avons pas eu d'explications et comme nous ne voulions pas nous lever tant qu'on n'avait pas d'explications, l'employé refusant de donner une explication, a saisi l'un de mes amis et l'a reconduit (plutôt violemment) vers la sortie (en lui proposant de revenir à 5h du matin pour lui "niquer sa race" : je précise que cet ami est noir). Nous avons donc été purement et simplement vidés de la boîte alors que nous demandions simplement une explication. Nous sommes directement allés au commissariat pour porter plainte, mais ils nous ont dissuadé de porter plainte, juste faire une main courante (qui il me semble n'a aucun impact).rnLes discothèques ont-elles le droit de faire mettre debout des personnes au profit d'autres qui boivent (mineurs de surcroit) ?rnEst-il normal que nous ayons été mis à la porte parce que nous refusions de nous lever ?rnQuel recours est possible ?rnMerci à tous ceux qui veulent bien me répondre.